

ANIMATION DES GROUPES THEMATIQUES

REGIONAUX

LETTRE DE MISSION AUX EXPERTS

Documents élaborés par la coordination du CEPPRAL

Adressée aux experts du CEPPRAL

Intitulé de la mission : Animation d'un groupe thématique

Contexte

Le CEPPRAL organise et anime des groupes régionaux autour de thématiques d'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP).

Ces groupes thématiques régionaux fédèrent les professionnels de santé de la région Rhône-Alpes et le partage d'expériences autour d'une thématique clinique d'EPP définie. Les thématiques cliniques sont retenues en fonction des choix des établissements et des priorités nationales de santé publique.

Ces groupes sont ouverts aux professionnels des établissements adhérents au CEPPRAL.

Objectifs

L'objectif des groupes thématiques est d'élaborer les outils nécessaires à la conduite d'une démarche d'EPP, sur une thématique clinique prédéfinie. Les professionnels des établissements participants doivent pouvoir à l'issue de leur participation à ces groupes mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles, au sein de leurs services.

Animation

Binôme animateur

Chaque groupe thématique est animé par un binôme associant un clinicien (connaissance clinique) et un méthodologiste (connaissance des méthodes d'évaluation validés par la HAS)

Les experts sollicités pour constituer le binôme sont :

- Des professionnels médicaux et paramédicaux ayant une expérience dans le domaine de l'EPP et formés à l'évaluation en santé
- Des médecins de santé publique
- Des qualitiens

Participants

Les participants sont des professionnels médicaux, paramédicaux, directeurs d'établissement, qualitiens

Résultats attendus

Elaborer une démarche d'EPP

L'animation du groupe thématique doit aboutir

CEPPRAL

Qualité et Sécurité en santé

- la définition claire de l'objectif de la thématique (qu'est ce que l'on cherche à évaluer et à améliorer)
- le choix d'un ou plusieurs référentiels (recommandations HAS, conférence de consensus, articles....)
- le choix de la méthode (audit, RMM, Revue de pertinence de soins...)
- les décisions prises pour dans l'avancement du travail du groupe

L'animateur doit rappeler les principes d'une démarche d'EPP.

A chaque nouvelle réunion, l'animateur fait un point du travail de chacun pour connaître les avancées et les difficultés rencontrées afin de réajuster aux besoins les outils.

Construire les outils nécessaires à la conduite de la démarche d'EPP

Des outils doivent être définis en regard de la méthode d'EPP retenue (protocole, grille d'audit, charte de RMM etc). L'animateur doit informer et former, sur les méthodes et outils pour l'EPP.

Les outils utilisés par le groupe peuvent être des outils mis à la disposition par la HAS ou par des sociétés savantes. Les animateurs doivent faciliter l'appropriation des ces outils. Les outils peuvent être élaborés par le groupe, avec l'aide des animateurs.

Accompagner la mise en place de la démarche d'EPP au sein des établissements de santé

Dans la mesure du possible, les établissements doivent conduire la démarche d'EPP sur le temps de la conduite du groupe. A chaque nouvelle réunion, l'animateur fait un point du travail de chacun pour connaître les avancées et les difficultés rencontrées afin de réajuster aux besoins les outils.

Compte rendu des réunions – archivage et mise à disposition

Un compte rendu de la réunion doit être fait, par l'un des participants, désigné par avance. Une copie de ce compte rendu est adressée à la coordination du CEPPRAL.

Les outils retenus et /ou élaborés, sont adressé au CEPPRAL, afin que soit constituée une « banque » de démarche d'EPP, qui doit être mise à disposition des établissements de santé adhérents.

Organisation

Le groupe est conduit sur la période d'une année, en quatre réunions :

- 3 réunions pour l'élaboration et l'appropriation des outils
- une réunion de synthèse, à l'issue de la mise en pratique par les établissements

Afin de faciliter l'organisation de ces groupes, les dates des réunions ont été retenues dès le début de l'année. Les animateurs sont libres d'organiser les réunions à leur convenance aux dates prédéfinies. A leur demande, la cellule de coordination assure la réservation de la salle et/ ou de la conférence téléphonique et la convocation des professionnels participants au groupe.

La durée d'une réunion est de 1h30 à 2h.